



Compte rendu  
Séance du Conseil Municipal  
du 7 septembre 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Franck LÉCRIVAIN, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

Le maire demande aux membres de l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le règlement de transport pour la sortie organisée à DENNLYS Parc. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 6 juillet 2017

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Projet de lotissement sur la parcelle ZI 47 - Convention de rétrocession des voiries, équipements et espaces communs

Sur demande du maire, monsieur Mazgaj, directeur d'exploitation pour le groupe BDL, présente en détail le projet de lotissement sur la parcelle ZI 47. Ce projet avait déjà fait l'objet d'une présentation lors de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2016. Le permis d'aménager a été déposé en mairie le 4 août 2017 et il est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Le projet finalisé comprend 38 lots (dont les surfaces s'échelonnent de 416m<sup>2</sup> à 703m<sup>2</sup>) et 2 îlots de logements locatifs/sociaux. Les voies de circulation PMR (Personnes à Mobilité Réduites) sont respectées à 85% et ont déjà obtenu l'aval préalable de la DDTM.

Une fois les travaux achevés il conviendra de rétrocéder la voirie et les équipements par le groupe BDL. Cette rétrocession peut se faire à une association syndicale gérée par les nouveaux propriétaires ou à la commune de Plachy-Buyon.

Le maire fait une lecture du projet de convention de la rétrocession aux membres du conseil municipal.

Considérant les inconvénients d'une rétrocession à une association de propriétaires (coût supplémentaire, changements de propriétaires, moins bonne connaissance des prestataires...) le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la rétrocession de la voirie et des réseaux dans le domaine public une fois les travaux achevés et visés comme étant conforme.

### 3 - Installation du toboggan et de la pyramide à l'aire de jeux

Le maire informe l'assemblée qu'en raison des normes de sécurité à respecter pour les aménagements de plus de 2 mètres de hauteur il a sollicité l'entreprise ATPS pour leur installation.

Pour la pose du jeu pyramide deux propositions ont été faites :

- Mise en œuvre d'un sol amortissant EPDM pour un montant de 16 812€ HT
- Mise en œuvre d'un sol fluent pour un montant de 9 290€ HT

Pour la pose du toboggan deux propositions également :

- Mise en œuvre d'un sol amortissant EPDM pour un montant de 7 858€ HT
- Mise en œuvre d'un sol fluent pour un montant de 4 950€ HT

Après étude des devis et délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la solution du sol fluent pour un total de 14 240€ HT pour les deux structures et autorise le maire à signer les devis.

### 4 - Modification règlement du cimetière

Le maire revient sur l'article n° 26 du règlement du cimetière qui indique que les emplacements pour sépultures particulières en terrain concédé ont pour largeur 1.10m pour les concessions simples et 2,20m pour les concessions doubles.

A l'usage il apparaît que ces dimensions ne correspondent plus aux gabarits des caveaux préfabriqués et aux monuments susceptibles d'y être posés. Après renseignements auprès des pompes funèbres il appert que la dimension à respecter est de 1.20m de largeur pour les concessions simples et de 2.40m pour les concessions doubles.

En conséquence il est impératif de modifier l'article 26 du règlement du cimetière. Après délibération le conseil accepte à l'unanimité cette modification.

### 5 - Demande d'intégration des communes de Fourdrinoy, de Saisseval, de Le Mesge et d'Allery à la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (CC2SO)

Lors de sa séance du 11 mai 2017 la CC2SO s'est prononcée favorablement à l'intégration de ces 4 communes. Il appartient désormais aux conseils municipaux de se prononcer à la majorité des 2/3 sur leur intégration.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'intégration des communes de Fourdrinoy, Le Mesge, Saisseval et Allery à la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest.

### 6 - Projet parc éolien sur les communes d'Essertaux et d'Oresmaux - avis de la commune de Plachy-Buyon

La SAS Enertrag Picard IV a présenté une demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant 6 aérogénérateurs sur les communes d'Essertaux et d'Oresmaux.

La demande étant soumise à enquête publique l'avis de la commune de Plachy-Buyon est sollicité.

Le maire présente les plans situant le projet d'installation des 6 éoliennes, elles sont placées en parallèle de celles déjà existantes.

Le maire met à disposition des membres de l'assemblée les documents techniques du dossier (avis de l'autorité environnementale, notice technique et réglementation en vigueur).

Après délibération le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité au projet.

#### 7 - Voyage organisé par la commune au Dennlys parc

Frédéric Chivot fait un point la journée prévue le 9 septembre au Dennlys Parc, 71 personnes sont prévues pour cette journée.

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation au conseil municipal d'encaisser les chèques des inscrits (entrée du parc) pour un montant de 816,5€ et de mandater au transporteur 890€ correspondants à la réservation du car et de son conducteur.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### 9 - Questions et informations diverses

- Lors de la collecte de sang organisée le mardi 1er août 51 personnes se sont présentées au don du sang.
- Le maire informe qu'il a sollicité la Coopérative d'Amiens et d'Arras pour l'abattage et la vente des peupliers communaux situés sur la parcelle AB 106 (entre l'immeuble communal au 6 rue du Commandant André Dodart et la Selle)
- Le maire donne lecture d'un courrier de remerciement de la commune de Laucourt (confère compte rendu du 3 novembre 2016) qui a soldé le dossier du premier jugement.
- Le maire informe l'assemblée qu'une convention avait été signée avec l'ancienne Communauté de Communes du Contynois quant à l'occupation de la salle polyvalente pour les activités périscolaires, il était prévu que la communauté de communes réglait les 4/5 des dépenses d'énergie. Le maire demande à l'assemblée de renouveler cette convention avec la nouvelle communauté de communes avec les mêmes dispositions. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- Manuel Henocque signale des trous dans la voirie au niveau de la bouche d'égout au de l'ilot directionnel dans les lotissements. Christian Herbert prend note et demandera au service technique d'y poser de l'enrobé à froid.
- Laurie Buquet interroge sur la situation des personnes en arrêt maladie. Le maire répond que monsieur Dubois est en arrêt longue maladie jusqu'au 18 octobre 2017 et monsieur Dufrenne jusqu'au 16 octobre 2017.
- Christian Herbert informe qu'une réunion de cadrage sur le document unique relatif aux mesures de sécurité des personnels communaux aura lieu le 10 octobre 2017 à Conty.
- Monsieur Herbert demande que conformément à la législation en vigueur soit affichée en mairie la liste des équarisseurs du secteur.
- Christian Herbert signale une évacuation d'eaux pluviales bouchée sur la route d'Hébécourt entraînant la formation d'une flaque. Il va prochainement se rendre sur place pour déterminer les mesures à prendre pour résoudre ce problème récurrent.
- Jean-Michel Salon fait un point sur la préparation de l'Ecce Homo.

- Jean-Luc Hermant informe qu'il s'est rendu à l'immeuble communal rue Sire Firmin Leroux à Amiens suite à un appel téléphonique des gérants de "l'ail des ours" (le restaurant situé au rez de chaussée). La toiture terrasse de la cuisine a des problèmes d'infiltrations d'eau, il semblerait qu'il n'y ait pas d'évacuation d'eau pour la toiture. Une entreprise va être contactée pour remédier à ce problème.
- Jean-Luc Hermant signale aussi que les toitures des bâtiments communaux sont à démousser.
- Jean-Luc Huyon demande que soit taillé davantage le massif situé à l'ilot à coté du café route de Conty. Quand on vient de la rue du capitaine Hémir Mézan la visibilité est à améliorer.
- Jean-Luc Huyon souhaite que les agents techniques remettent en état le talus à l'entrée de la clé des champs. Christian Herbert prend note pour mettre en place ces demandes avec le service technique.
- Jacques Lemoine remarque que les agents techniques tondent à nouveau, sur demande de Christian Herbert 3ème adjoint, devant chaque habitation du village contrairement à l'arrêté municipal. Il indique qu'il avait déjà fait cette demande sans résultat quand il s'occupait du service technique.
- Jacques Lemoine informe le maire que des administrés lui ont fait part de leur surprise quand ils ont reçu les titres de recette du SIAVS quant à la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Le maire répond qu'il avait été signalé dans le courrier adressé aux administrés que la taxe de raccordement serait de 300€ la première année puis de 50€ par an d'abonnement.

Sans autre remarque la séance est levée à 23h15.